



## PREAVIS MUNICIPAL No 11/2016 AU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS

### DEMANDE DE CREDIT EXTRABUDGETAIRE POUR L'ENTRETIEN DU CHATEAU

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Le changement de locataire de l'appartement du 1<sup>er</sup> étage au mois de mars 2016 oblige la Commune à faire une remise à neuf des locaux.

Cet appartement qui a été mis en location en 1985 après la transformation lourde du Château n'a connu qu'un seul entretien, à savoir la réfection des meubles de cuisine il y a 10 ans environ.

#### Rénovation de l'appartement du 1<sup>er</sup> étage

Les travaux, qui ont été réalisés dans l'appartement du 1<sup>er</sup> étage avant la nouvelle mise en location, sont détaillés comme suit :

Peinture	Appartement complet	Fr.	10'700.-
Carrelage	Salle de bain	Fr.	3'500.-
Sanitaire	Réfection salle de bain	Fr.	11'500.-
Menuiserie	Réfection d'une fenêtre & plinthe	Fr.	1'500.-
Montant des travaux		Fr.	<u>27'200.-</u>

#### Mise en conformité de l'installation de chauffage

Lors du contrôle annuel, il est apparu que les émissions polluantes de notre chauffage dépassent les valeurs limites fixées par l'Ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair) et que notre installation devait être mise en conformité.

Dans ce but, les travaux suivants ont été réalisés :

Nettoyage de la citerne afin de recevoir un nouveau carburant	Fr.	2'400.-
Echange du brûleur	Fr.	3'000.-
Montant des travaux	Fr.	<u>5'400.-</u>

C'est donc un montant total de Fr. 32'600.- que nous vous demandons de ratifier comme dépense complémentaire du point 351.314.10 du budget 2016 qui s'élevait à Fr. 3'000.-.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

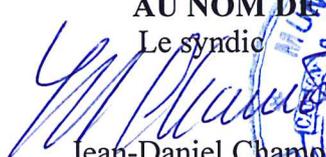
Le Conseil communal de Morrens après avoir :

- vu le préavis n° 11/2016 de la Municipalité
- entendu la commission ad hoc
- entendu la commission des finances
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide**

d'autoriser la dépense extrabudgétaire de Fr. 32'600.- pour l'entretien du Château. Ce montant sera financé par les liquidités courantes et entre, en totalité, comme charge d'exploitation de l'exercice 2016.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 11 mai 2016 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**  
Le syndic  La secrétaire   
Jean-Daniel Chamot Marie-France Maillard



C.C. du 20.06.2016  
Réf.: Jean-Paul Raemy  
Morrens, le 11 mai 2016